

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
112, de l'Église, suite 207, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 4W4
Téléphone : 418 276-6336 Télécopieur : 418 276-7265
Site Internet : perlebleue.ca Courriel : info@spbq.ca



Mot du président



Bonjour tout le monde!

Tout comme vous, les administrateurs et l'administratrice du SPBQ sont en préparation pour la récolte qui débutera très bientôt.

L'objectif principal du présent bulletin est de tenir informés les producteurs sur différents dossiers du Syndicat. Notre directeur général fait une mise à jour de plusieurs dossiers dans les prochaines pages et je vous informe de mon côté sur certains autres sujets.

Retour sur l'état des marchés et les prix payés aux producteurs

Tout d'abord, la question que tous se posent : Que se passe-t-il avec le prix du bleuet?

Comme vous le savez, selon le mécanisme prévu à la convention de mise en marché actuelle, le prix final payé aux producteurs pour une saison se base en gros sur les ventes réelles des bleuets congelés de chaque transformateur, moins les tarifs d'usinage de ce transformateur. Deux mécanismes sont prévus à la convention actuelle pour tenter de maximiser et protéger le prix payé aux producteurs, en résumé :

1. Limitation de l'augmentation des tarifs d'usinage selon l'IPC (indice des prix à la consommation) : donc, bien que les transformateurs aient la possibilité d'augmenter leurs tarifs d'usinage chaque année, ils sont limités dans l'augmentation qu'ils peuvent faire, et le Syndicat a pour rôle de s'assurer annuellement du respect de ce mécanisme;
2. Les prix de ventes de chaque transformateur (et certains paramètres des tarifs) peuvent être vérifiés par des professionnels comptables, à la demande du SPBQ.

Un désavantage dans le mécanisme de notre convention pour les producteurs est qu'une chute des prix de vente des bleuets congelés sur les marchés se transmette directement sur le prix payé aux producteurs.

Malheureusement, en l'absence de mécanismes de régulation de l'offre tels que des inventaires stratégiques, des quotas, une agence de vente ou un bureau de vente regroupé, etc., les producteurs de bleuets font face directement aux aléas des marchés, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Tout cela fait en sorte que lorsqu'on regarde l'historique des dernières décennies, le prix payé aux producteurs varie presque toujours à la hausse puis à la baisse sur des cycles d'environ sept années.

Nous venons actuellement d'atteindre le bas d'un de ces cycles et il ne reste qu'à espérer que le prix sera maintenant à la hausse pour les prochaines années.

Il demeure néanmoins des questions importantes, car il est parfois difficile de bien comprendre pourquoi à certains moments, les exportations de bleuets sauvages du Québec se vendent à prix plus bas que les bleuets sauvages des Maritimes (voir le dernier feuillet d'information sur les marchés ci-joint). Est-ce dû en partie à un impact de la compétition entre nos quatre transformateurs au Québec? En même temps, puisque le marché est mondial, les géants des Maritimes et du Maine, Oxford et Wyman's, font aussi face à cette compétition. L'autre hypothèse tient à la quantité de bleuets produite au Québec depuis deux ans avec des volumes avoisinant les 110 millions de lb, faisant suite à une année de très bas volumes en 2021. Est-ce que les volumes ont augmenté plus rapidement que notre développement de marchés? Chose certaine, c'est préoccupant, car les tendances montrent clairement que la nouvelle « normalité » au Québec sera des années de plus de 100 millions de lb sur une base régulière, et que ce niveau de production suit une tendance rapide à la hausse de 5 à 6 % par année actuellement, en raison de la maturation des bleuetières développées depuis dix ans et de l'amélioration des pratiques culturales (des graphiques ont été présentés à cet effet et inclus au cahier remis aux producteurs lors de la dernière assemblée générale). Bref, les questions de capacité d'usinage et capacité de mise en marché seront centrales au cours des prochains mois et prochaines années. Le Québec est le nouveau leader mondial en quantité annuelle de bleuets sauvages produits en plus de la qualité de son produit, mais économiquement parlant, la situation est difficile pour les producteurs avec les prix actuels et des rendements moyens en lb/acre qui sont moins élevés au Québec que dans les Maritimes et le Maine. Est-ce une problématique structurelle ou passagère? Il est encore tôt pour répondre à cette question, mais l'année qui vient sera certainement déterminante.

Des rencontres sont prévues à très court terme avec les quatre transformateurs concernant la première avance 2024, les tarifs d'usinage 2024 et les prix finaux 2023, et nous espérons tous recevoir des signaux positifs quant à la tendance actuelle des marchés et des prix.

Prix des bleuets biologiques

Certains producteurs se questionnent de façon légitime sur l'avenir de leur production biologique. Actuellement, il est difficile d'avoir des chiffres très précis pour le biologique puisque les exportations du Québec regroupent tous les bleuets sauvages. Nous avons demandé pour une deuxième fois aux gouvernements du Canada et des États-Unis de créer des « Codes SH » séparés pour le biologique et le conventionnel dans les données d'exportation, mais pour des raisons que j'oserais qualifier de bureaucratiques/gouvernementales hors de notre contrôle, il y a des délais importants dans la réalisation de cette demande. Cependant, nous avons demandé à M. Gilbert Lavoie de faire une analyse sur le biologique pour le prochain feuillet d'information, avec toutes les informations dont il dispose. Les producteurs doivent définitivement avoir une meilleure vue d'ensemble sur la tendance du biologique afin de prendre des décisions éclairées.

Assurance récolte

Depuis mon arrivée au SPBQ en octobre 2021, j'ai eu l'occasion de manifester à plusieurs reprises le mécontentement des producteurs de bleuets quant à l'assurance récolte, pour plusieurs raisons. Voici quelques exemples :

- Ne tient pas compte des rendements potentiels actuels lorsqu'un producteur a significativement augmenté ses rendements dans les dernières années (maturation de bleuetière, amélioration des pratiques, etc.);
- Ne permet pas de faire de distinction entre le biologique et le conventionnel basé sur les superficies et proportions réelles d'un producteur qui avait les deux régies de production;
- Ne permettait pas de gérer le « multisites ». Un producteur ayant des bleuetières à deux endroits différents ne pouvait les assurer séparément, à moins de se créer deux entreprises séparées.

Or, la FADQ a entamé la révision de ses programmes d'assurance il y a un an et demi et le moment était bon pour réitérer les problématiques connues dans l'assurance bleuets.

Ainsi, le 25 avril dernier, s'est tenue une rencontre entre les administrateurs du SPBQ et les représentants de l'assurance récolte de la FADQ, pour discuter à nouveau des enjeux d'assurance pour les bleuets sauvages. En plus des exemples ci-dessus et plusieurs autres, il y a été mentionné que la FADQ devrait faire du renforcement positif et offrir des « bonis » aux producteurs qui diversifient eux-mêmes leurs risques par différents moyens et augmentent leurs rendements, plutôt que de donner des « pénalités » aux producteurs qui ne respectent pas certains de leurs critères...

L'écoute était très présente du côté de la Financière et les représentants nous ont assurés qu'un suivi serait fait quant à nos demandes. Il reste à espérer que tout cela débouchera bientôt sur des changements positifs et significatifs pour les producteurs.

Retour sur l'AGA 2024

Nous tenons à remercier tous les producteurs et productrices qui ont pris le temps de se déplacer et de venir utiliser leur vote démocratique lors de la dernière AGA qui se tenait à Albanel cette année. Nous avons remarqué une légère baisse d'audience cette année : il y aura du travail à faire pour convaincre davantage de producteurs d'assister à l'assemblée générale annuelle pour l'année prochaine! Comme vous pouvez vous en douter, nous sommes plusieurs personnes, autant administrateurs que permanents du SPBQ, à y mettre beaucoup de temps de préparation, et nous espérons ainsi rejoindre une majorité de producteurs. De plus, des comités travaillent tout au long de l'année pour vous présenter des orientations, et des votes importants sont parfois à prendre pour que les producteurs choisissent collectivement vers quoi ils souhaitent aller ou ne pas aller. C'est le rôle des comités, du Conseil d'administration et de la permanence du Syndicat : faire un travail de préparation et offrir des options aux producteurs.

À cet effet, nous reviendrons dans un prochain bulletin sur certaines questions et sujets soulevés lors de l'AGA, afin d'informer les producteurs qui étaient présents, mais aussi ceux qui n'ont pu y assister cette année.

Relève

On ne parlera jamais suffisamment de cet enjeu central pour le futur du SPBQ : la relève. Lorsqu'on parle de relève, on parle de certaines embauches à l'interne pour solidifier la permanence, mais aussi de l'implication des producteurs sur le Conseil d'administration du Syndicat et à travers les différents comités ad hoc et statutaires. Je peux tout de suite vous annoncer que certains postes d'administrateurs se libèreront sur le CA au printemps prochain, et j'invite tous les producteurs qui pourraient être intéressés par le CA ou par une implication sur un comité à nous contacter, Gervais, moi ou un autre de nos administrateurs, pour signifier votre intérêt. Nous ne le dirons jamais assez, mais ça va devenir quelque chose de très réel dans l'année qui vient. Pour que le Syndicat ait une vraie utilité et joue son rôle pleinement, l'implication d'administrateurs motivés est primordiale. Cependant nous sommes conscients des disponibilités limitées pour plusieurs d'entre nous, et c'est pourquoi nous travaillons également à bonifier la permanence du Syndicat afin de prêter main-forte à Gervais, Guylaine et Laurie et que les actuels et futurs administrateurs du Syndicat et membres des différents comités puissent compter sur une belle équipe, solide et en mesure de faire tout le travail de préparation nécessaire pour faciliter leur travail et leur implication.

Récolte 2024

La récolte qui arrive à grands pas s'annonce plutôt bonne dans l'ensemble au Québec, même si certains secteurs ont malheureusement souffert de certaines problématiques comme le gel d'hiver, le gel de fleurs ou les ravageurs. Tel que mentionné précédemment, il existe une tendance à la hausse importante des volumes de bleuets au Québec, donc « en moyenne », les années « normales » du futur seront plus volumineuses que les années « normales » du passé. Dans tous les cas, souhaitons-nous à tous une météo optimale pour les prochaines semaines, une belle production, des prix à la hausse et, surtout, une récolte en toute sécurité!!

Bonne récolte à tous!

Nicolas Pedneault, président

Mot du directeur général



En cette période de préparation de la récolte hâtive 2024, comme chaque année, la fébrilité de tous les acteurs de l'industrie est très présente. Depuis plus de 40 ans que je travaille avec les producteurs de différentes cultures, les travaux aux champs et la récolte marquent la fierté et le sens de votre métier. Le temps d'une récolte, on oublie la paperasse, les contraintes, les divergences et même parfois les difficultés. Voici l'état d'avancement des différents dossiers de votre organisation.

DOSSIER PLAN STRATÉGIQUE SPBQ 2022-2026

Avoir une organisation structurée, rassembleuse et pérenne

Réalisation : Rigueur dans la planification et suivi du budget. Travaux de révision règlementaire en cours. Ajout de Laurie Godin comme directrice des affaires économiques. Processus d'embauche pour l'ajout de deux nouvelles ressources, coordination administration et coordination de la future Table filière et du Plan. Réalisation de différents mandats par des ressources professionnelles.

Avoir une organisation transparente et efficace au niveau opérationnel

Réalisation : Tableau de bord et suivi des dossiers, démarche bien débutée et en processus d'amélioration en continu.

Avoir une organisation reconnue comme proactive, positive et participative

Réalisation : Mandat de révision de nos réseaux sociaux et des stratégies de communications internes et externes. Relance des travaux de planification stratégique de la filière. Participation active aux différentes tables et organisations qui supportent l'industrie (WBANA-Canada, Table horticole, comité de multiressources des MRC, table bio, révision des programmes de la Financière).

Avoir une mise en marché ordonnée permettant l'atteinte d'un prix optimal

Réalisation : Travaux de préparation du renouvellement des conventions, processus de négociation bien enclenché. Diffusion des informations sur l'état des marchés et des enjeux de prix aux producteurs. Travaux du comité mise en marché très actif, s'inspirer des autres productions. Supporter les producteurs pour adhésion au Programme de paiements anticipés (PPA), croissance des sommes attribuées par le Programme pour notre secteur (de 500K à près de 4 millions de dollars).

Avoir une stratégie dynamique de développement des marchés

Réalisation : Participation active aux travaux de relance de la WBANA-Canada et bonne représentation du Québec. Démarche du plan stratégique de la filière en cours de réalisation. Discussion avec le MERN concernant les enjeux reliés aux potentielles attributions des territoires publics pour le développement des nouvelles bleuetières.

Nous sommes aujourd'hui à la troisième année du Plan stratégique du SPBQ. Le niveau d'avancement des actions est à plus de 50 %. Nos défis pour les mois à venir : focus sur les priorités afin de compléter nos actions qui sont en cours, l'ajout de ressources à notre équipe et favoriser l'environnement de travail stimulent avec la rigueur dans la livraison des mandats de chacun seront les priorités pour les prochaines semaines et prochains mois.

DOSSIER PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE QUÉBÉCOISE DU BLEUET SAUVAGE

Comme mentionné lors de la journée Bleuets 2024, nous avons débuté la démarche avec AGÉCO en mars dernier.

L'équipe d'AGÉCO a réalisé les étapes prévues au plan de la démarche :

- Réalisation d'un diagnostic de la filière à partir de :
 - Collecte de données sur l'environnement interne/externe;
 - Consultation individuelle et en petits groupes des principaux acteurs de la filière;
 - Sondage aux producteurs et partenaires;
- Consultation élargie tenue le 10 juillet dernier à Péribonka afin de valider et commenter la version préliminaire du diagnostic ainsi que les priorités de travail établies selon les enjeux prépondérants identifiés. Cette activité marquait un jalon important pour la filière.

Plus de 25 participants présents, tous mobilisés et tournés vers l'avant avec une attitude positive étaient présents.

Priorisation de quatre axes stratégiques parmi les douze présentés :

- **Concertation et coordination** pour un développement harmonieux de la filière;
- **Qualité** du produit pour maximiser les revenus sur les marchés;
- **Positionnement** sur les marchés et la société (filière responsable);
- **Pérennité** de la filière et préservation des caractéristiques distinctives du produit.

Les prochaines étapes de cette démarche :

- Rédaction du plan d'action;
- Analyse globale des données collectées;
- Préciser les objectifs stratégiques pour atteindre la vision souhaitée;
- Formalisation des actions prioritaires pour la filière et définition des cibles précises;
- Mise à jour de la vision et des valeurs de la filière.

Validation auprès des intervenants du secteur. Le comité de suivi de la démarche qui terminera son mandat au dépôt du rapport final prévu en octobre.

Mise en œuvre et suivi :

- Conception d'un tableau de bord avec des indicateurs et des mesures de progrès;
- Création de la Table filière avec les représentants de l'industrie;
- Coordination de la Table filière : Nous avons déposé une demande de subvention au programme du MAPAQ afin d'embaucher une ressource pour la mise en œuvre. L'acceptation de la demande de subvention est attendue d'une journée à l'autre;
- Embauche du coordonnateur. Les démarches de recrutement sont en cours avec comme objectif qu'il soit en poste d'ici la fin août.

En terminant, je serai avec vous pour la récolte 2024. N'hésitez surtout pas à communiquer avec moi pour toutes questions reliées au bon déroulement de la récolte.

L'industrie du bleuet sauvage, c'est très porteur pour la région. Bonne saison 2024 aux producteurs et travailleurs de l'industrie.

Gervais Laprise, directeur général



Les bonnes pratiques de la récolte – Un rappel important

Améliorer la récolte procure des gains aux producteurs et à l'ensemble de l'industrie

Le développement d'une bleuetière nécessite beaucoup d'investissement en temps et argent : la préparation de l'année de végétation par l'apport d'engrais et autres intrants et la fauche. Enfin, arrive l'année de la récolte où les fleurs sont abondantes et la gelée absente. Puis, un dernier investissement avec l'apport de pollinisateurs. Somme toute, la préparation d'une récolte de bleuets passe par plusieurs étapes. Au moment de récolter le fruit de vos efforts, il est primordial de prendre le soin d'appliquer certains conseils que voici :

- **Attendre que le fruit soit mûr** : Certains estiment qu'il y a une différence de rendement de 20 à 30 % entre une récolte effectuée trop tôt et une récolte effectuée au bon moment. La cueillette du bleuets débute lorsque 90 % des bleuets sont mûrs, et s'échelonne sur une période de trois semaines (réf. : section 10 du [Guide de production du bleuets sauvage...](#));
- **De bons équipements de récolte** : L'entretien et la propreté de vos équipements doivent s'effectuer en continu tout au long de la période de récolte; les précautions liées à la mouche du bleuets sont d'une grande importance;
- **De bons opérateurs** : Peu importe l'équipement que vous utilisez pour récolter, une récolte trop rapide laisse des bleuets au champ et influence la qualité du bleuets et le prix reçu sur le marché. En ce sens, chaque action individuelle pour améliorer la qualité est bénéfique pour l'ensemble de l'industrie;
- **Des boîtes propres et adéquates** : Avec l'arrivée des grosses boîtes, il est très important de respecter la limite de remplissage demandée par les usines. Des boîtes trop pleines feront à tout coup des pertes de grades pour la qualité du bleuets.

Depuis 2009, pour faciliter la traçabilité des bleuets provenant de la forêt, les acheteurs doivent fournir des boîtes de catégorie 2 (30 livres) pour la forêt et des boîtes de catégorie 3 (35 livres) pour les bleuetières.

Pour ceux qui ont en inventaire des boîtes, il est recommandé de les apporter aux acheteurs pour qu'elles soient lavées avant la récolte. Elles seront remplacées par des boîtes propres. Le lavage des boîtes doit se faire après chaque utilisation par l'usine :

- **Chaque acheteur fait la gestion des boîtes selon la convention de mise en marché, article 4.04** : « *L'acheteur s'engage à prendre livraison de tous les bleuets provenant du territoire visé par le plan et qui lui sont livrés par un producteur aux conditions prévues à la convention, sous réserve de la capacité quotidienne de traitement des usines de transformation ».*

* Information tirée du Guide de production.

La mouche du bleuets

*Par Laurie Godin, directrice aux affaires économiques
Et Christian Dessureault, vice-président*

Ateliers de formation

Deux ateliers de formation sur la mouche du bleuets se sont tenus le 12 à Dolbeau et le 13 juin dernier à Roberval où ont participé 40 producteurs. Ces ateliers ont été préparés par le Club Conseil Bleuets et animés par Charles-A. Déry-Bouchard. Merci à Charles et à ceux qui ont été présents. Pour ceux qui sont intéressés, vous pouvez visionner la vidéo sur le lien YouTube : <https://youtu.be/AtaM7K7ZFz8>.



C'est l'affaire de tous

En matière de gestion des ravageurs, en plus des protocoles phytosanitaires encadrés par le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ), la mouche du bleuets fait partie des insectes réglementés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Cela dit, ces insectes vivent très bien avec ce statut particulier, c'est pourquoi aucune mesure gouvernementale ne peut remplacer l'engagement volontaire des producteurs et des transformateurs à prévenir sa dispersion dans la région.

L'exploitant est celui qui a le plus grand contrôle sur les risques de son introduction dans ses champs. Premièrement, il doit se tenir **informé** de l'état de sa progression, des conséquences reliées à son implantation et des moyens de l'éviter. Vous trouverez à la fin de l'article des liens vers la fiche technique « mouche du bleuets », le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) et une vidéo d'une station de nettoyage en bleuetsière (CRAAQ).

Le RAP a pour mission de réaliser la surveillance des ennemis des cultures du territoire agricole. Il informe les producteurs et les autres intervenants de l'agroalimentaire québécois de la présence et de l'évolution des ennemis des cultures dans leur région et des stratégies d'intervention les plus appropriées dans un contexte de gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC).

Le MAPAQ dispose de ressources et de sites stratégiques répartis sur le territoire pour dépister et signaler les premières captures, pour échantillonner et surveiller l'évolution des populations. Les résultats de ces interventions sont confidentiels, car l'objectif n'est pas un de dénonciation.

En effet, la mouche a beaucoup plus de probabilités d'être introduite de manière localisée et spontanée par des facteurs humains que par le résultat de l'élargissement graduel d'un foyer infesté. La responsabilité des actions de prévention telles que la détection rapide et la salubrité des équipements appartient au professionnel de l'agriculture et non au MAPAQ.

Seul un **dépistage** préventif permettra de garantir l'innocuité d'une bleuetière ou, dans le cas d'un résultat positif, de protéger adéquatement les récoltes et de limiter la dispersion. Pour éviter d'en arriver là, chacun doit être informé et actif en matière de biosécurité, c'est-à-dire en prenant les moyens pour éviter la contamination. Cela inclut principalement le **nettoyage** des équipements, des palettes et des contenants de récolte. N'oubliez pas d'insister auprès des entrepreneurs qui exécutent des travaux à forfait pour que les règles soient respectées. Si tout le monde s'emploie à contrôler les risques sur son entreprise, les probabilités de propagation diminueront drastiquement. En plus des mesures à la ferme, il devrait y avoir un effort collectif à toutes les étapes critiques, notamment lors du transport des fruits.

Tout ça peut sembler compliqué, mais il ne s'agit que de bonnes habitudes à implanter!

Quelques liens intéressants :

➤ **Fiche technique :**

<https://www.agrireseau.net/rap/documents/106844/bleuet-nain-fiche-technique-la-mouche-du-bleuet?s=1795&page=1&a=1#>.

➤ **Réseau avertissement phytosanitaire (RAP) :**

<https://www.agrireseau.net/rap/documents/113372/bleuet-nain-avertissement-no-7-18-juin-2024?s=1795&page=1&a=1#>.

➤ **Démonstration d'une station de biosécurité pour le nettoyage :**

<https://www.agrireseau.net/petitsfruits/videos/112556/les-stations-de-biosecurite-dans-les-bleuetieres>.



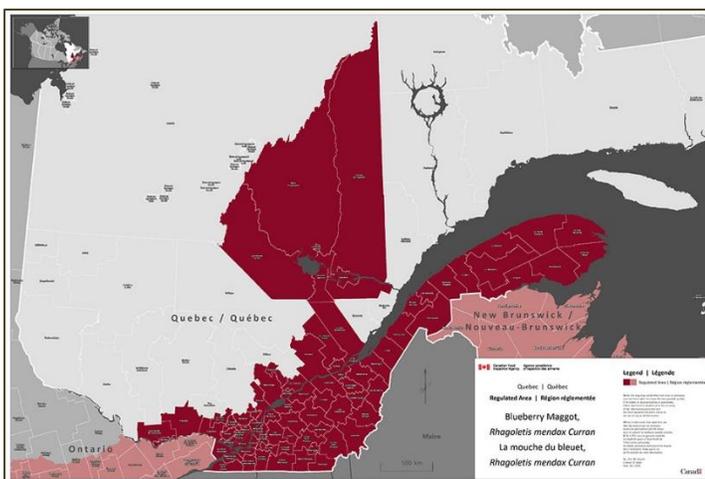
Règlementation de la mouche du bleuets

Par Laurie Godin, directrice aux affaires économiques
Et Christian Dessureault, vice-président

Comme il a été mentionné dans l'article « *C'est l'affaire de tous* », l'insecte est réglementé par l'ACIA et les mesures phytosanitaires sont surveillées par le MAPAQ.

Au niveau canadien, la réglementation encadre principalement la circulation d'une zone réglementée, considérée infestée, vers une zone non réglementée, considérée exempte du ravageur. La carte des zones considérées infestées (en rouge) montre que la totalité du territoire régional y est incluse. Il n'y a donc aucun contrôle de la circulation à l'intérieur de la région, bien qu'un secteur restreint du haut du Lac ne soit pas réellement considéré comme une « zone chaude » à l'échelle régionale par le MAPAQ. Heureusement, ses inspecteurs peuvent intervenir en vertu du *Règlement sur la protection des plantes* en recommandant ou en exigeant la prise de mesures phytosanitaires visant à réduire les risques de propagation.

Si ces derniers ont des motifs valables de croire qu'un producteur ou tout autre intermédiaire impliqué dans le transport de matière potentiellement contaminée (sol, fruits, racines, etc.) risque de propager la mouche, ils ont le pouvoir d'intervenir. Qu'il s'agisse d'une plainte ou d'un comportement facilement repérable, les inspecteurs qui constatent d'une manière ou d'une autre un risque de contamination sont autorisés à exiger les correctifs nécessaires.



Source : Inspectioncanada.ca, juin 2024

Pour ce qui est des mesures de la circulation, elles touchent tous ceux qui circulent entre les zones avec des équipements ou des fruits. Des détails sur la façon de s'y conformer et les éléments concernés sont disponibles dans le lien qui suit : https://www.agrireseau.net/references/21/Plan_biosecurite_BN/Ravageurs/RAV-1_1_1_Obttenir%20un%20certificat.pdf.



Signataires de conventions de mise en marché 2024

Les acheteurs surlignés en bleu sont actifs en 2024

BLEUETS EN BLEUETIÈRE	BLEUETS EN FORÊT	BLEUETS FRAIS
BLEUETS MISTASSINI Réjean Fortin 418-276-8611	BLEUETS MISTASSINI Réjean Fortin 418-276-8611	BLEUETS MISTASSINI Réjean Fortin 418-276-8611
BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC Rémi Dufresne 418-343-2410	AZURCO Jean-Pierre Senneville 418-679-4577 poste 327	NUTRABLEU Caroline Fradet 418-679-7848
COOP LA MANNE BLEUE Pierre Dallaire 418-256-3902	CONGÉLATION GRAND BLEU Philippe Poirier 418-618-0144	BLEUET ROYAL INC. David Plourde 418-618-1417
BLEUETIÈRE DU CAP BLEU Denis Lapointe 418-540-1896	COOP LA MANNE BLEUE * Pierre Dallaire 418-256-3902	9303-5111 QUÉBEC INC. Luc Tremblay 418-515-9000
9223-7346 QUÉBEC INC. Gervais Laprise 418-679-6825 ou 418-679-6800	OXFORD FROZEN FOODS * 902-447-2100	CHOCOLATERIE DES PÈRES DE MISTASSINI Bruno Lefebvre 418-276-1122
CONGÈLERIE HÉRITIER Jacquelin Drapeau 418-879-0117 ou 581-473-0118	LA CRÉMIÈRE DU NORD * Stéphane Leroyer 418-276-3010	DÉLICES DU LAC-ST-JEAN Émilie Gaudreault 418-515-0359
CONGÉLATION GRAND BLEU Philippe Poirier 418-618-0144		BERTHIER GUAY Berthier Guay 418-347-5152
OXFORD FROZEN FOODS * 902-447-2100		9223-7346 QUÉBEC INC. Gervais Laprise 418-679-6825 ou 418-679-6800
FRUIT D'OR * Simon Bonin 819-385-1058		FERME MULTI-FRUITES Michel Fortin 418-343-2558
ATOCAS NORDIC * Roger Perron 418-671-7711		JEAN-LOUIS HUOT * 418-218-0793

* Cette convention est toujours en vigueur mais l'acheteur est inactif et n'achète pas de bleuets présentement.

Le tableau est mis à jour au besoin et déposé sur le site Internet du SBPQ et sur la page Facebook *L'Industrie du bleuets sauvage*.

À venir



À INSCRIRE DÈS MAINTENANT À VOTRE AGENDA!

Les **assemblées générales annuelles 2025** des producteurs visés par le Plan conjoint et des membres du SPBQ se tiendront **le vendredi 11 avril 2025**, à l'Hôtel du Jardin de St-Félicien.

Site Internet du SPBQ



Nous vous invitons à consulter le site Internet du SPBQ au <https://perlebleue.ca/>.

Vous y trouverez « **Le coin des producteurs** » tout spécialement aménagé pour vous avec entre autres : les *résultats des projets de recherche* et le *Guide de production*. De plus, vous y trouverez la liste des professionnels en aménagement, les fournisseurs de services et d'équipements, les *Bulletins Le Bleuët* depuis le tout premier numéro, divers communiqués, le *Règlement général du SPBQ*, le *Plan conjoint* et les *Conventions de mise en marché* originales ainsi que le tableau des signataires des conventions.

Plusieurs recettes y sont également publiées. Régalez-vous!

Nos réseaux sociaux



La perle bleue suscite toujours autant d'intérêt! **Recherchez « Le Bleuët, perle des p'tits fruits »** sur **Facebook** au : <https://www.facebook.com/perlebleue.ca> et sur **YouTube** au : <https://www.youtube.com/@lebleuetperledesptitsfruit9336>. De plus, **joignez le groupe privé « L'Industrie du bleuët sauvage »** qui s'adresse exclusivement aux producteurs de bleuëts, aux cueilleurs et aux intervenants au : <https://www.facebook.com/groups/528919227936236>.



Prix récolte 2023 et définitions des catégories

Catégorie de bleuets	1 ^{ère} avance et prix de départ (\$/lb)	2 ^e avance du 1 ^{er} décembre (\$/lb)	3 ^e avance du 15 août (\$/lb)	Contribution au SPBQ	Prix net
BLEUETS MISTASSINI et COOPÉRATIVE AGRICOLE LA MANNE BLEUE					
Conventionnel	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Sans pesticide	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Biologique	0,50 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,49 \$
Forêt	0,56 \$			0,01 \$	0,55 \$
BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC					
Conventionnel	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Boréal	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Biologique	0,50 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,49 \$
Forêt	0,56 \$			0,01 \$	0,55 \$
CONGÈLERIE HÉRITIER					
Conventionnel	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Sans pesticide	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Biologique	0,50 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,49 \$
CONGÉLATION GRAND BLEU					
Conventionnel	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Sans pesticide	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Biologique	0,50 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,49 \$

Sur le territoire du Plan conjoint, des bleuets de différentes catégories sont produits :

Catégorie	Définition
Bleuet conventionnel	Bleuet sauvage cultivé avec différents pesticides appliqués pendant l'année de la récolte, selon les recommandations des agronomes.
Bleuet sans pesticide	Bleuet sauvage cultivé sans utilisation de pesticides dans l'année de récolte. Pour BLEUETS MISTASSINI : Bleuets sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet boréal (marque de commerce de BSQ)	Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet biologique	Bleuet sauvage cultivé selon les règles et les normes de régie biologique accréditées par Écocert.
Bleuet de forêt	Bleuet sauvage naturel, non cultivé et cueilli en forêt.

Volumes de production des dix dernières années sur le territoire du Plan conjoint

ANNÉE	BLEUETIÈRE	FORÊT	FRAIS	TOTAL
2014	62 853 362,00	6 029 133,00	581 266,00	69 463 761,00
2015	41 413 059,00	3 151 215,00	594 204,00	45 158 478,00
2016	103 458 920,00	3 249 789,00	1 131 016,00	107 839 725,00
2017	67 869 598,00	2 400 103,00	964 386,30	71 234 087,30
2018	72 635 137,00	3 028 746,00	1 138 149,20	76 802 032,20
2019	66 223 496,00	1 073 561,00	968 075,90	68 265 132,90
2020	84 073 973,60	1 377 540,00	915 384,10	86 366 897,70
2021	30 198 609,30	166 614,00	753 285,40	31 118 508,70
2022	94 173 786,50	2 461 818,50	1 077 864,50	97 713 469,50
2023	99 966 448,50	629 331,80	993 624,95	101 589 405,25
TOTAL	722 866 389,90	23 567 851,30	9 117 256,35	755 551 497,55

En pièces jointes

- Publicité Ferme Steeve Lepage-Biobest
- Tableau de bord des marchés par Gilbert Lavoie de Forest Lavoie Conseil



Votre Conseil d'administration



Nicolas Pedneault,
président
(SAI, POSTE 4)



Christian Dessureault,
vice-président
(SAI, POSTE 5)



Paul-Henri Girard,
secrétaire-trésorier
(SAI, POSTE 3)



Alain Laprise,
(ACBHB, POSTE 11)



Fabien Boulanger,
(SAI, POSTE 1 – COOP)



Alain Boivin,
(SAI, POSTE 2)



Martine Labeaume,
(SIS, POSTE 6 – COOP)



Steeve Lepage,
(SIS, POSTE 7)



Jean-Yves Goulet,
(AIS, POSTE 8 – COOP)



Mario Bussière,
(AIS, POSTE 9)



René St-Pierre,
(AIS, POSTE 10)

SAI : Administrateur sans aucun intérêt SIS : Administrateur sans intérêt significatif
AIS : Avec intérêt significatif

Vos Permanents



Gervais Laprise,
directeur général



Laurie Godin, directrice aux
affaires économiques



Guylaine Dubé,
adjointe de direction



Maximisez votre pollinisation avec nos bourdons

✓ Fruits plus gros ✓ Poids et grosseur du fruit plus uniformes ✓ Source de pollinisation garantie



Pourquoi nos bourdons?

- Les bourdons travaillent malgré le mauvais temps; vent, pluie et couverture nuageuse
- Les bourdons se concentrent sur la culture ciblée
- Les bourdons permettent de planifier votre pollinisation
- Les producteurs peuvent investir dans une valeur sûre!

Contactez moi pour obtenir un prix compétitif!

Ferme Steeve Lepage

418-637-2373

2451 rang St-Paul La Doré
G8J 1C1

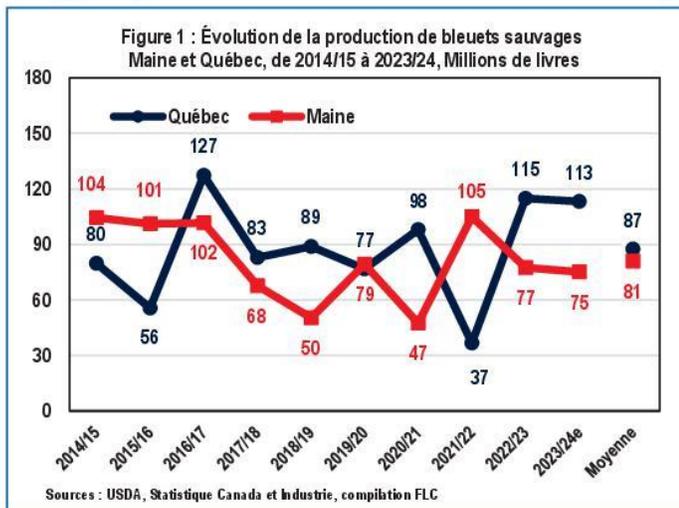
Steevelepage@hotmail.com

Évolution de la production, des revenus et des prix : Maine et Québec

Le mois dernier, le Département Américain de l'Agriculture (USDA) présentait les dernières informations relativement à la production, la valeur et les prix des bleuets sauvages au Maine. Afin de mettre en perspectives ces indicateurs de marché, nous présentons dans le présent feuillet une analyse comparative de leur évolution au Maine par rapport au Québec, et ce, pour les dix dernières années. Nous terminons l'analyse avec les perspectives pour la nouvelle année récolte 2024/25.

Production : Un niveau similaire Québec vs Maine, mais des fluctuations annuelles importantes

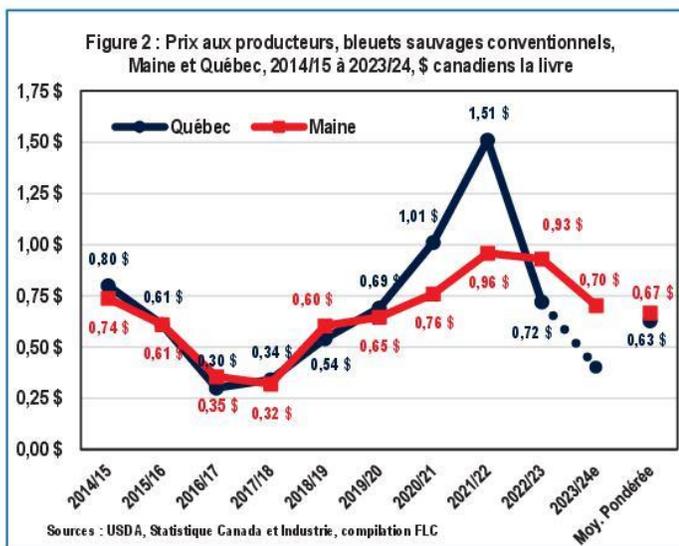
La **Figure 1** présente l'évolution des dix dernières années de la production de bleuets sauvages au Maine par rapport au Québec ainsi



que la moyenne durant cette période. Comme il est possible de le constater, la production de bleuets sauvages est variable d'une saison à l'autre, et ce tant au Québec qu'au Maine. Elle a fluctué entre 37 et 127 millions de livres au Québec et entre 47 et 105 millions de livres au Maine. Ces fluctuations ont des impacts importants sur le niveau de prix des bleuets sauvages comme il est possible de le constater aux Figures 2 et 4 du présent feuillet. En moyenne pour les dix dernières années, la production s'est élevée à 87 millions de livres au Québec comparativement à 81 millions de livres au Maine. Fait à noter, le niveau de production a été nettement plus élevé au Québec (plus de 110 millions de livres) qu'au Maine (75 millions de livres) au cours des deux dernières saisons. Cela a eu un impact sur le niveau de prix aux producteurs pour ces deux juridictions comme nous allons le voir à la Figure suivante.

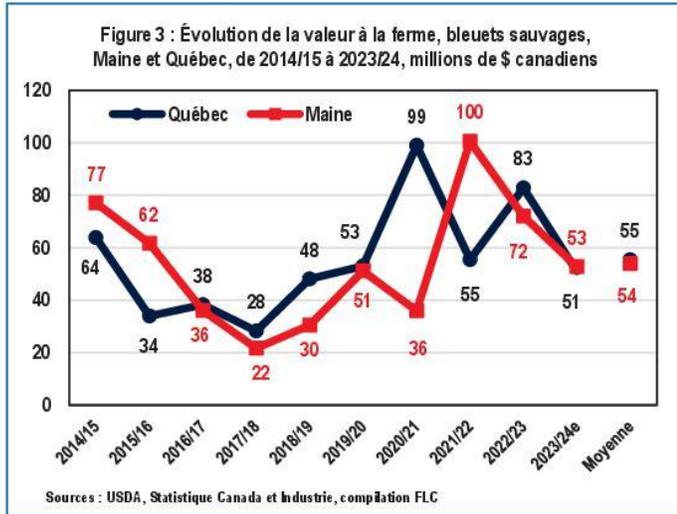
Prix aux producteurs : De fortes variations à l'instar de la production

La **Figure 2** ci-bas illustre l'évolution du prix aux producteurs pour le Québec et au Maine pour les bleuets sauvages conventionnels. À



l'instar des fortes fluctuations observées au niveau de la production, le prix aux producteurs, autant au Québec qu'au Maine, fluctue fortement d'une saison à l'autre, et ce, inversement aux fluctuations de la production, c'est-à-dire que lorsque la production augmente (baisse), le prix est généralement à la baisse (hausse). Fait à noter, est qu'après avoir évolué de la même façon de 2014/15 à 2019/20, le prix aux producteurs au Québec a connu des fluctuations plus fortes de 2020/21 à 2023/24, et ce autant à la hausse qu'à la baisse. À noter que les prix beaucoup plus élevés en 2021/22 au Québec qu'au Maine coïncide avec une production très faible au Québec et très bonne au Maine (voir Figure 1) tandis que les prix beaucoup plus faibles au Québec par rapport au Maine en 2022/23 et 2023/24 coïncide avec un niveau de production beaucoup plus élevé au Québec par rapport au Maine. Pour 2022/23 le prix aux producteurs du Québec s'est élevé en moyenne à 0,72\$canadien/livre comparativement à 0,93\$canadien/livre au Maine. Pour 2023/24, le prix final au Maine selon le USDA s'est élevé à 0,70\$canadien/livre (0,52\$US/livre). Le prix final n'est pas encore connu pour le Québec, il le sera en août prochain. La moyenne du prix, reçu par les producteurs pondérés en fonction des volumes de production pour les dix dernières années, s'est élevée à 0,63\$/livre au Québec par rapport à 0,67\$/livre au Maine. Une moyenne pondérée de prix aux producteurs plus faible au Québec qu'au Maine s'explique par les gros volumes des deux dernières années couplées à un prix beaucoup plus bas au Québec qu'au Maine.

Valeur totale de la production à la ferme



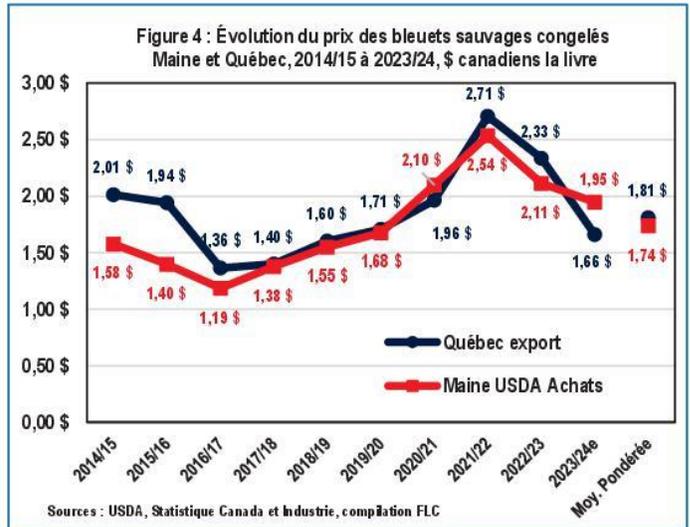
La **Figure 3** présente l'évolution de la valeur de la production à la ferme (production tous bleuets sauvages X prix pour les bleuets conventionnels) entre les saisons 2014/15 et 2023/24. Cette valeur n'inclut pas le biologique. Pour obtenir la valeur à la ferme incluant le biologique, il faudrait augmenter la valeur au Québec d'environ 10% (nous planifions préparer un Feuille cet automne pour analyser plus en détail le marché du biologique). Les données pour le Québec pour 2023/24 sont estimées puisque nous ne connaissons pas encore le prix final au moment d'écrire le présent feuillet (nous avons utilisé 0,40\$/livre comme prix final à titre indicatif seulement; nous y reviendrons dans le prochain Feuille).

La valeur de la production à la ferme varie beaucoup d'une saison à l'autre, et ce autant au Québec qu'au Maine. Cette situation s'explique par les fortes fluctuations de production (volume) et de

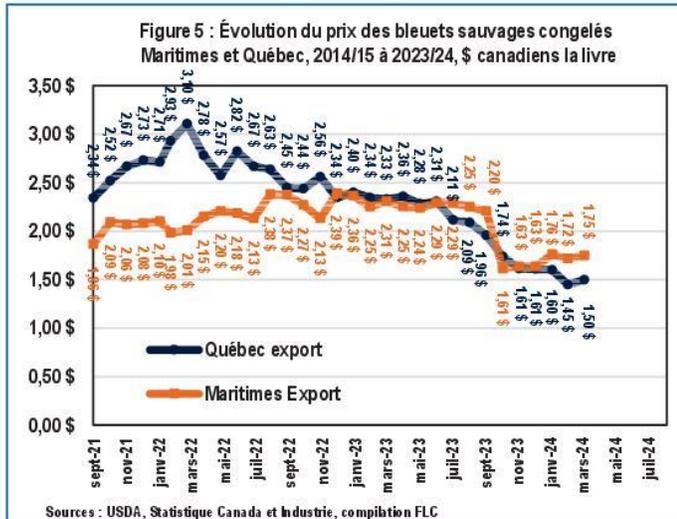
prix comme nous venons de la voir aux Figures 1 et 2. En moyenne au cours de dix dernières saisons, la valeur à la ferme s'est élevée à respectivement 55 et 54 millions de dollars canadiens au Québec et au Maine.

Prix des bleuets sauvages congelés

La **Figure 4** compare l'évolution du prix des exportations de bleuets sauvages congelés du Québec (conventionnel et biologique) avec le prix d'achat des bleuets sauvages congelés conventionnels américains du USDA (tous les formats) pour les dix dernières années. Nous utilisons les prix des exportations du Québec puisque plus de 70% de notre production est exportée et le prix d'achat du USDA pour le Maine puisqu'environ 90 % de la production américaine est destiné à leur propre marché. Il est à noter que les prix du USDA incluent du transport pour livrer dans différentes villes américaines tandis que le prix à l'exportation n'en inclue pas. Ce que l'on peut observer est qu'historiquement le prix des exportations du Québec était soit supérieur ou équivalent au prix d'achat du USDA. Cependant pour la saison 2023/24 on

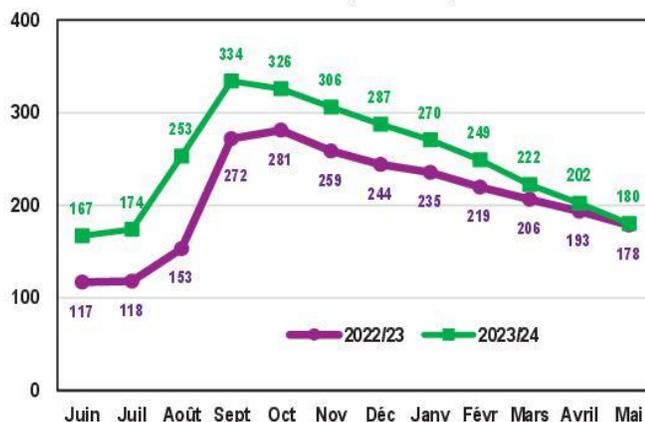


observe un prix à l'exportation pour le Québec (1,66\$/livre) inférieur au prix d'achat moyen du USDA pour les bleuets américains congelés (1,95\$/livre). Cela permet d'expliquer une performance de prix aux producteurs du Québec qui s'annonce plus faible pour la récolte 2023 que celle aux producteurs américains. Cette plus faible performance au niveau du prix de vente des bleuets congelés du Québec cette saison-ci s'observe également lorsque l'on compare nos prix à l'exportation avec ceux des provinces maritimes (**Figure 5**). Cette performance de prix des exportations québécoises est d'autant plus faible que nos exportations incluent environ 25 % de bleuets biologiques, ce qui n'est pas le cas pour les Maritimes.



Tendance actuelle et perspective pour 2024/25

Figure 6 : Évolution inventaires de bleuets congelés, États-Unis, Saisons 2022/23 et 2023/24, 1er du mois, Millions de livres



Sources : USDA, Statistique Canada et Industrie, compilation FLC

À l'aube de la nouvelle récolte, nous présentons à la **Figure 6** l'écoulement des inventaires américains de bleuets congelés (bleuets en corymbe + bleuets sauvages).

L'analyse de cette figure permet de constater que l'écoulement a été beaucoup plus rapide et important au courant de la présente saison de commercialisation (2023/24, ligne verte) que celui observé la saison dernière (2022/23, ligne mauve).

Dans les faits, on observe une réduction de cette saison-ci a été 50% plus importante ($334-180 = 154$ millions de livres) que celle observée la saison dernière ($281 - 178 = 102$ millions de livres).

Il s'agit ici d'un élément positif pour favoriser une reprise à la hausse des prix puisqu'une réduction des inventaires fait ressortir à la fois une reprise des achats des consommateurs, mais également le fait que les inventaires sont à un bas niveau.

Rappelons que le niveau des inventaires joue un rôle majeur sur le niveau de prix. Il reste maintenant à suivre à quel niveau la production de bleuets (corymbes et sauvages) s'établira pour voir quelle sera la tendance des prix en 2024/25.

Nous y reviendrons dans le prochain Feuillet. D'ici là, bon été et bonne récolte!